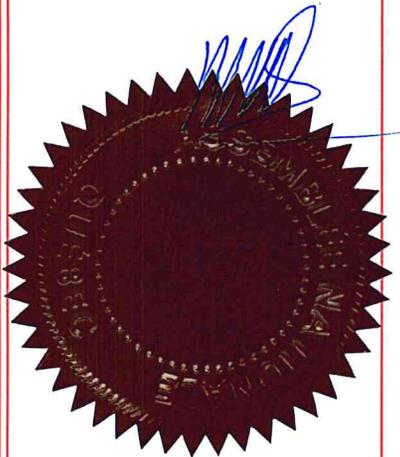


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale presse le gouvernement du Canada de répondre positivement à l'offre de Chantier Davie et reconsidère le contrat octroyé à Seaspans Vancouver Shipyard afin d'octroyer la construction du brise-glace Diefenbaker aux Chantiers Davie Canada, à Lévis.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 30 SEPTEMBRE 2014.

Québec, ce trentième jour de septembre 2014




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale